

NE PAS PUBLIER, TRANSMETTRE OU DISTRIBUER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS, CANADA, AUSTRALIE OU JAPON

GROUPE PAROT ENTRE EN BOURSE SUR ALTERNEXT PARIS

- Augmentation de capital de 6,0 M€
- Prix de l'action fixé à 7,02 €
- Premier jour de cotation le 24 octobre 2016

Bruges (France), le 19 octobre 2016 - Le Groupe PAROT, acteur français de la mobilité automobile, annonce la réalisation de son introduction en Bourse et l'admission prochaine aux négociations de ses actions sur le marché Alternext à Paris (code ISIN : FR0013204070 - code mnémorique : ALPAR).

La demande globale s'est élevée à 848 572 titres dont 117 100 titres souscrits par l'actionnaire existant A.V. Holding. Le placement global (principalement destiné aux investisseurs institutionnels) représente 77% et l'offre à prix ouvert (principalement destinée aux personnes physiques, avec des ordres A1 et A2 servis à 100 %) représente 23% de la demande.

Le conseil d'administration de Groupe PAROT, réuni ce jour, a fixé le prix d'introduction à 7,02 € par action.

Au total, l'émission représente une augmentation de capital d'un montant d'environ 6,0 M€ (prime d'émission incluse), soit 75,1% de l'Offre initialement prévue. Le nombre d'actions nouvelles émises s'établit à 848 572. A l'issue de l'opération, le capital de Groupe PAROT est désormais composé de 3 874 072 actions, ce qui représente une valorisation de 27,2 M€ sur la base du prix d'introduction en Bourse.

Les négociations des actions Groupe PAROT débuteront le 24 octobre 2016 à 9h, heure de Paris. Le règlement-livraison des actions émises au titre de l'opération interviendra le 21 octobre 2016.

Un contrat de liquidité d'un montant de 450 000 € avec la société Aurel BGC sera mis en œuvre dès l'ouverture des négociations le 24 octobre 2016.

À cette occasion, Alexandre Parot, Président-Directeur général du Groupe PAROT, déclare :

« Nous tenons à remercier vivement les investisseurs institutionnels et les actionnaires individuels qui nous ont fait confiance à l'occasion de cette introduction en Bourse qui marque l'entrée de la distribution automobile sur le marché boursier français.

Les fonds levés vont nous permettre d'accélérer l'exécution de notre plan stratégique, notamment en finançant une partie de notre politique de croissance externe et de l'investissement consacré au lancement de notre plateforme digitale. »

INTERMÉDIAIRES FINANCIERS ET CONSEILS

Allegra finance

Listing sponsor

aurel bgc

Chef de file et
Teneur de Livre

ACTUS
finance & communication

Communication
financière

CARACTÉRISTIQUES DE L'OPÉRATION

Codes de l'action

Libellé : GROUPE PAROT (AUTO)

Code ISIN : FR0013204070

Code mnémonique : ALPAR

Lieu de cotation : marché Alternext d'Euronext à Paris

Les actions Groupe PAROT peuvent pleinement être intégrées au sein des comptes PEA-PME.

Prix de l'offre

Le prix de l'offre à prix ouvert du placement global est fixé à 7,02 € par action.

Taille de l'opération

Au total, l'émission représente une augmentation de capital d'un montant de 6,0 M€.

848 572 actions nouvelles ont été émises dans le cadre de l'offre.

Sur la base d'un capital social désormais composé de 3 874 072 actions, la capitalisation boursière de Groupe PAROT s'élève à 27,2 M€.

Répartition de l'opération

650 635 d'actions ont été allouées aux investisseurs institutionnels dans le cadre du placement global (représentant environ 4,6 M€) dont 117 100 titres souscrits par l'actionnaire existant A.V. Holding (représentant environ 0,8 M€).

197 937 actions ont été allouées au public dans le cadre de l'offre à prix ouvert (représentant environ 1,4 M€). Les fractions d'ordres A1 et A2 seront servies à 100%.

Objectifs de la levée de fonds

Compte tenu de la limitation de l'Offre à 75,1% du montant initialement prévu, et comme annoncé dans la note d'opération, la totalité des fonds levés sera affectée aux deux objectifs rappelés ci-dessous :

- la croissance externe pour environ deux tiers de la levée de fonds destinée principalement au financement d'une opération d'acquisition en cours (Sous-Ensemble Behra) étant précisé qu'il n'existe pas d'autre projet de croissance externe en cours pour lequel la Société a pris des engagements. Par ailleurs, en cas de succès de l'opération, la Société bénéficiera à travers le renforcement de ses capitaux propres, d'une capacité d'endettement renforcée comme source de financement complémentaire ;

- une partie de l'investissement de près de 5 M€ à consacrer au lancement de l'offre digitale de ventes de véhicules d'occasion, pour environ un tiers de la levée de fonds dont 1,5 M€ serviront préalablement au lancement commercial (ouverture du site internet au public) de l'offre d'ici à l'été 2017 ;

Le financement complémentaire nécessaire, notamment à la réalisation de l'acquisition du Sous-Ensemble Behra (protocolee pour 6,2 M€) sera assuré par endettement. S'agissant de l'offre digitale, le complément nécessaire au déploiement de l'offre digitale serait effectué par la capacité d'autofinancement dont dispose le Groupe, l'engagement des coûts avant retour sur investissement sur ce projet devant s'étaler d'ici à fin 2018.

CALENDRIER INDICATIF

Émission des actions et règlement - livraison	Vendredi 21 octobre 2016
Début des négociations sur Alternext	Lundi 24 octobre 2016

RÉPARTITION DU CAPITAL À L'ISSUE DE L'OPÉRATION

Il est à noter que la souscription de l'actionnaire existant A.V. Holding à hauteur de 0,8 M€, soit 117 100 titres, conduit à réduire la part du flottant tel que présenté dans la note d'opération qui s'élevait alors à 21,88%, soit 847 500 titres en cas de limitation de l'offre à 75%. Compte tenu de l'ordre d'A.V. Holding, la part du flottant s'élève ainsi à 18,88%.

Actionnaires	Avant introduction		Après introduction Emission limitée à 75,1%	
	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital
A.V. Holding ¹²	3 025 410	100,00%	3 142 510	81,12%
Alexandre Parot	10	0,00%	10	0,00%
Virginie Parot-Gauznac	10	0,00%	10	0,00%
Alain Parot	50	0,00%	50	0,00%
Liliane Parot	20	0,00%	20	0,00%
Public	0	0,00%	731 472	18,88%
TOTAL	3 025 500	100,00%	3 874 072	100,00%

¹ Holding patrimoniale détenue par Alexandre Parot et Virginie Parot-Gauznac à hauteur respective de 50,001% et 49,999% du capital et des droits de vote

² Le nombre d'actions après introduction tenant compte de la souscription de 117 100 titres dans le cadre de l'offre

MISE À DISPOSITION DU PROSPECTUS

Des exemplaires du prospectus visé le 3 octobre 2016 sous le n°16-459 par l'Autorité des marchés financiers (AMF), composé du document de base enregistré le 20 septembre 2016 sous le n°1.16-071 et de la note d'opération (incluant le résumé du prospectus), sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès de Groupe PAROT (21 rue Daugère, 33520 Bruges) ainsi que sur les sites Internet de la société (www.groupeparot-bourse.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

À propos du Groupe PAROT

Spécialiste de la mobilité automobile depuis 1978, le Groupe PAROT est un acteur majeur de la distribution de véhicules particuliers et commerciaux, neufs et d'occasion, à travers 12 marques dont Ford, BMW, Mini, Mazda et Mitsubishi. Il propose également un large éventail de services associés : services après-vente (entretien, réparation...) et solutions financières (financement, assurance, garantie...). Depuis 2014, le groupe familial détenu par Alexandre et Virginie Parot est engagé dans une stratégie de déploiement national. A ce titre, il a réalisé en 2016 l'acquisition de VO 3000 et du Groupe Behra. Il abrite désormais 32 sites répartis sur l'ensemble de la France animés par 650 collaborateurs et a réalisé un chiffre d'affaires pro forma 2015 de 363 M€ pour près de 19 000 véhicules vendus.

Plus d'informations sur : www.groupeparot-bourse.com

CONTACTS

ACTUS finance & communication

Caroline LESAGE - Relations Investisseurs
Tél. 01 53 67 36 79
groupe-parot@actus.fr

ACTUS finance & communication

Anne-Catherine BONJOUR - Relations presse
Tél. 01 53 67 36 93
acbonjour@actus.fr

Avertissement

Le présent communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente, d'achat ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre de vente, d'achat ou de souscription, des actions du Groupe PAROT (les « Actions ») dans un quelconque pays. Aucune offre d'Actions n'est faite, ni ne sera faite en France, préalablement à l'obtention d'un visa de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») sur un prospectus composé du document de base, objet de ce communiqué, et d'une note d'opération qui sera soumise ultérieurement à l'AMF. La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Par conséquent, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels ce communiqué est diffusé, distribué ou publié doivent s'informer de ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer. En particulier : Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du parlement européen et du conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010, telle que modifiée et telle que transposée dans chacun des États membres de l'Espace Économique Européen (la « Directive Prospectus »). S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen autres que la France (les « États membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres. En conséquence, les Actions peuvent être offertes dans les États membres uniquement : (a) à des personnes morales qui sont des investisseurs qualifiés tels que définis dans la Directive Prospectus ; ou (b) dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Groupe PAROT d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus. La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée par et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 ou (iv) à toute autre personne à qui le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les titres sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières ni une quelconque sollicitation de vente de valeurs mobilières aux États-Unis. Les valeurs mobilières objet du présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act ») et ne pourront être offertes ou vendues aux États-Unis sans enregistrement ou exemption à l'obligation d'enregistrement en application du U.S. Securities Act. Les Actions n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et Groupe PAROT n'a pas l'intention de procéder à une quelconque Offre au Public de ses actions aux États-Unis.